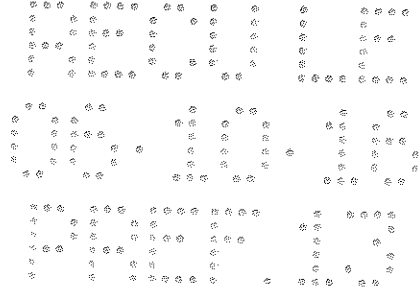


Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Hôtel de Région  
27 place Jules Guesde  
13481 MARSEILLE Cedex 20



DIRECTION DES LYCEES  
Service Etudes et Programmation

**APPEL D'OFFRES OUVERT**

**Décret n°2016-360 du 25 MARS 2016 art 66, 67 ,78 et 79**

**ACTE D'ENGAGEMENT**

**Objet du marché :**

**Accord cadre pour l'acheminement et fourniture de gaz naturel**

**Marché N°** 2016-207

**Date de notification :**   /  /  

**Préambule :**

« l'ordonnance » désigne l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

« le décret » désigne le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**PREMIERE PARTIE**

**ARTICLE 1 CONTRACTANTS (personne physique ou personne morale)**

Je, soussigné (nom, prénom, qualité) CAITUCOLI Xavier, Président-Directeur-Général

agissant pour mon propre compte

agissant en vertu des pouvoirs à moi conférés, au nom et pour le compte de la société (nom commercial et dénomination sociale de l'établissement)

**Dénomination sociale du siège social:** Direct Energie SA

Adresse : 2 Bis Rue Louis Armand  
 Téléphone 01.73.03.75.49  
 Courriel : simon.pages@direct-energie.com  
 Inscrit au registre du commerce de Paris le 11/04/2006  
 sous le n°442 395 448  
 Ou au registre des métiers : .....  
 Immatriculé au S.I.R.E.T. sous le n°/ 4 / 4 / 2 / 3 / 9 / 5 / 4 / 4 / 8 / 0 / 0 / 0 / 5 / 7 /  
 Code d'activité économique principale (A.P.E.) : 35.14 Z

**Dénomination sociale de l'établissement :** Direct Energie SA

Adresse : 2 Bis Rue Louis Armand, 75015 Paris

Téléphone / télécopie: 01.73.03.75.49 / Fax : 01.73.03.80.96

Courriel (obligatoire) : simon.pages@direct-energie.com

Inscrit au registre du commerce de Paris... le 11/04/2006

sous le n° 442 395 448

Ou au registre des métiers : .....

Immatriculé au S.I.R.E.T. sous le n°/ 4 / 4 / 2 / 3 / 9 / 5 / 4 / 4 / 8 / 0 / 0 / 0 / 5 / 7 /

Code d'activité économique principale (A.P.E.) : 35.14Z

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire

agissant en tant que mandataire du groupement conjoint (répartition des prestations joint en annexe)

agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint (répartition des prestations joint en annexe)

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature à savoir :

1-

.....

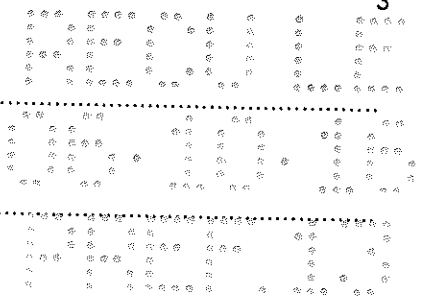
A

2-

3-

4-

5-



Après avoir pris connaissance des cahiers des clauses particulières et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents et attestations visés aux articles 45 de l'ordonnance et 48 et 51 du décret, M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées sur la base de mon offre.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation.

**ARTICLE 2 : MONTANT DU MARCHE**

Le contrat est conclu en euros. L'accord cadre est conclu sans montant mini ni maxi.

Dans l'annexe 2 du présent acte d'engagement (bordereau de prix des termes fixes) et pour chaque point de livraison, les candidats indiquent :

- Dans la colonne « Terme Fixe de stockage (TFs) », le montant du Terme Fixe de stockage annuel (en € HTT/an) conformément à l'article 6.2.1 du CCAP et tel que résultant de la formule de calcul renseignée dans l'annexe 3 de l'acte d'engagement de l'accord-cadre ;
- Dans les colonnes « CTA Distribution » et « CTA Transport », constituant les Contributions Tarifaires d'Acheminement de distribution et transport, le montant de la CTA (en € HT/an) propre à chaque point de livraison suivant la part fixe des coûts d'acheminement de distribution par tranche tarifaire, la quote part de l'assiette transport du candidat par client appartenant à une tranche tarifaire de distribution et les taux appliqués au 01/01/2016 ;
- Dans la case « TVA TFs » : le taux de TVA appliqué par le candidat sur le Terme Fixe de stockage.

**ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE**

Le délai d'exécution de l'accord-cadre est fixé jusqu'au 30 septembre 2019 minuit à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 : SITUATION AUPRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE ET DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE**

A compter de la notification du marché, le titulaire s'engage à fournir au service gestionnaire, tous les 6 mois et jusqu'à échéance du marché, les documents visés à l'article D.8222-5 du code du travail.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements ou de refus de produire les pièces prévues à l'article D.8222-5 du code du travail, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues au présent marché.

La décision de résiliation intervient si le titulaire ne respecte pas son obligation dans un délai d'un mois à compter de la notification d'une mise en demeure.

Si la Région est informée, par un agent de contrôle, de la situation irrégulière du titulaire au regard des articles L.8221-3 à L.8221-5 du Code du travail, celui-ci encourt, en application de l'article L.8222-6 du code du travail la résiliation du marché.

#### ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les dispositions régissant le prix et les modalités de règlement des prestations sont fixées aux articles 6 et 8.2 du CCAP.

Le membre se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations dans le cadre de l'exécution des marchés subséquents, en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes indiqués à l'acte d'engagement des marchés subséquents.

#### ARTICLE 6 : AVANCE

Je renonce au bénéfice de l'avance :

Oui  Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale (art. 112 et 113 du décret) :

Demande  Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour l'intégralité du remboursement de l'avance.

#### ARTICLE 7 : CADRE DE NANTISSEMENT OU DE CESSIION DE CREANCE

La cession ou le nantissement de la créance née de l'accord-cadre et des marchés subséquents est prévue à l'acte d'engagement du marché subséquent.

Fait en un seul exemplaire

A, Paris

le 26/08/2016

CAITUCOLI XAVIER, Président-Directeur Général  
« Lu et Approuvé »

*Lu et approuvé*

Xavier CAITUCOLI  
Président Directeur Général

**DIRECT ENERGIE**

2 bis rue Louis Armand

CS 51518 - 75525 PARIS CEDEX 15

Tél : 01 73 03 77 01 - Fax : 01 73 03 80 93

www.direct-energie.com

Société Anonyme au capital de 4 079 296,50€

442 395 448 RCS Paris - Siret 442 395 448 00057

AE

**DEUXIEME PARTIE**

(Réservée à la Région)

**ARTICLE 8 : REPONSE DE L'ADMINISTRATION**

N° du marché au répertoire des marchés :

Délibération autorisant la signature du marché : n°15-1465 du 18 décembre 2015

N° de TVA intracommunautaire : FR 02 231300021

**Comptable assignataire des paiements et à qui les nantissements seront signifiés:**

Le comptable de chaque membre du groupement (annexe 1 du présent acte d'engagement).

**En application de l'article 8 du cahier des clauses administratives particulières, les personnes habilitées à représenter chaque membre pour les besoins de l'exécution du marché sont :**

Le représentant légal de chacun des membres du groupement de commandes.

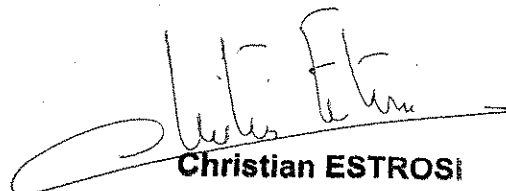
**Ordonnateur :**

Le représentant légal de chacun des membres du groupement de commandes.

**Personne habilitée à donner des renseignements prévus aux articles 128 et 136 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :**

Le représentant du pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement de commandes (annexe 1 du présent acte d'engagement).

Monsieur le Président du Conseil Régional

**Acceptée la présente soumission pour valoir marché****Fait à Marseille,**Le 30 SEP 2016.....**Le Président du Conseil Régional  
De Provence-Alpes-Côte d'Azur**


**Christian ESTROS**

AE

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET DES COMPTABLES ASSIGNATAIRES

*Cette annexe est mise à disposition sous format numérique XLS*

### ANNEXE 2 : BORDEREAU DE PRIX DES TERMES FIXES

*Cette annexe est mise à disposition sous format numérique XLS*

### ANNEXE 3 : FORMULES DE CALCUL DU TERME FIXE DE STOCKAGE (TFs)

Conformément à l'article 14.3.1 du règlement de la consultation et 6.2.1 du CCAP, le Terme Fixe de stockage (TFs) d'un point de livraison est déterminable par application de la formule ci-dessous accompagnée d'une définition des termes et des variables utilisés dans cette formule ainsi que de leur modalité d'accès par les membres. Les modalités d'arrondis seront précisées. Cette formule s'applique à l'ensemble des points de livraison mentionnés au bordereau des prix des termes fixes de l'annexe 2 du présent acte d'engagement.

**En cas d'écart observé entre l'application stricte de la formule définie à l'annexe 3 de l'acte d'engagement de l'accord cadre et les Termes Fixes de stockage (TFs) indiqués par le candidat à l'annexe 2 à l'acte d'engagement de l'accord-cadre, l'offre sera jugée irrégulière.**

**Le Terme Fixe de stockage (TFs) est égal à 0 si le candidat intègre les coûts liés aux obligations de stockage dans le Terme Quantité (TQ) au travers du Terme de Quantité lié au stockage (TQs) renseigné au stade du marché subséquent.**

$$TF(t) = ATRT(t) + AA(t) + S(t)$$

Avec :

- $ATRT(t) : CAR * A * Zi * (TCS + TCL + TCR * NTR)$ .

$ATRT(t)$  : abonnement annuel du tarif d'utilisation des réseaux de transport

Les coefficients A, Zi et NTR dépendent du PDL considéré et sont disponibles sur le site [www.gtg2007.com](http://www.gtg2007.com)

Les TCS, TCL et TCR correspondent aux termes du tarif de transport en vigueur sont fixés dans les publications officielles portant décision sur la fixation ou l'évolution des tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel.

- $AA(t)$  : abonnement annuel du tarif d'utilisation des réseaux de distribution pour le PCE considéré en vigueur à l'instant t (tarif T1, tarif T2, tarif T3).

- $S(t)$  : coût fixe annuel de souscription des stockages à l'instant t

$$S(t) = \text{droit en volume}_{\text{PDL}} * 0.8 * 5.8565 \text{ €/MWh}$$

Le droit en volume est calculé à partir de l'arrêté relatif aux profils et aux droits unitaires de stockage publié au journal officiel de la République. Il dépend de la station météo, du profil du site et de sa CAR.

Le coefficient 0.8 correspond au taux d'obligation de stockage tel que défini dans le Décret n° 2014-328 relatif à l'accès aux stockages souterrains de gaz naturel publié au journal officiel de la République.

**5.8565 €/MWh** correspond aux coûts supportés pour satisfaire à l'obligation de stockage en volume et en débit du même décret.

**ANNEXE 4 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT SUR LA CONFORMITE DES VALEURS DE CTA**

Conformément à l'article 14.3.1 du règlement de la consultation, la personne dûment habilitée pour engager le candidat signe l'attestation sur l'honneur sur la conformité des valeurs de CTA au 1<sup>er</sup> janvier 2016 répercutées dans l'annexe 2 (Bordereau de prix des termes fixes) de l'acte d'engagement de l'accord cadre.

Je soussigné(e) Monsieur Xavier CAITUCOLI, Président-Directeur Général représentant légale de la société Direct Energie SA, atteste sur l'honneur que les montants annuels des Contributions Tarifaires d'Acheminement indiqués dans les colonnes CTA (« CTA DISTRIBUTION », « CTA TRANSPORT » et « CTA TOTALE ») du bordereau de prix de l'accord cadre sont ceux en vigueur et applicables pour le candidat au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sont conformes aux textes réglementaires suivants :

- Loi n°2004-803 du 9 Août 2004 modifiée relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;
- Décret n°2005-123 du 14 février 2005 relatif à la contribution tarifaire sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel ;
- Arrêté du 26 Avril 2013 relatif aux taux de la contribution tarifaire sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Paris, le 25/08/2016

Xavier CAITUCOLI, Président-Directeur Général  
Direct Energie SA

**DIRECT ENERGIE**  
2 bis rue Louis Armand  
CS 51518 - 75525 PARIS CEDEX 15  
Tél : 01 73 03 77 01 - Fax : 01 73 03 80 93  
www.direct-energie.com  
Société Anonyme au capital de 4 079 296,50€  
442 395 448 RCS Paris - Siret 442 395 448 00057